

PROJET PEDAGOGIQUE
ACCUEIL JEUNES
ASEP

SAISON 2024/2025

SOMMAIRE :

<u>I. PRESENTATION</u>	1
<u>IDENTITE</u>	1
<u>CONSTITUTION</u>	1
<u>PROJET ASSOCIATIF</u>	2
<u>ORGANIGRAMME DE L'ASEP</u>	3
<u>II.L'ACCUEIL JEUNES</u>	4
<u>PRESENTATION</u>	4
<u>LOCAUX</u>	4
<u>HORAIRES D'OUVERTURE</u>	4
<u>PUBLICS ACCUEILLIS</u>	5
<u>TARIFICATION</u>	5
<u>L'ENCADREMENT</u>	5
<u>LA SECURITE</u>	6
<u>III.CADRE ÉDUCATIF & PÉDAGOGIQUE</u>	6
<u>OBJECTIFS EDUCATIFS</u>	6
<u>LES 5 MISSIONS DE L'ACCUEIL JEUNE</u>	7
<u>OBJECTIFS PEDAGOGIQUES</u>	8
<u>IV.ÉVALUATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE</u>	9
<u>ÉVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE</u>	9
<u>EVALUATION DES JEUNES ET DE L'EQUIPE</u>	9

I. PRESENTATION

IDENTITE

Siège : Association Sportive et d'Education Populaire / ASEP

22 rue Résal – 25 000 Besançon

Tél. : 03.81.80.66.83

Courriel : info@asep.fr

Site Internet : www.asep.fr

Facebook : ASEP Besançon

Siret : **408 789 402 00018**

Agrément Jeunesse & Sports **N°**

Agrément Centre Social CAF du Doubs

Code APE : **9312 Z**

CONSTITUTION

Statut : association loi 1901

Date de création : En 1965 au sein du FJT les Oiseaux et association de quartier depuis 1984

Le conseil d'administration (élu en avril 2024) avec : la présidente **Patricia FLEURY**, le vice-président **Jean PRACTH**. Le trésorier, **André MATHEY**, la trésorière adjointe **Marie France ARNOUX**, la secrétaire **Florence GRAINDORGE**.

Et 8 autres administrateurs : **Jean-Marie DAME**, **Landry GUILLONET**, **Nelly LETELLIER**, **Bertrand SAULNIER**, **Brigitte SOUROUILLE**, **Gabrielle ROUILLON**,

Directeur : **Jean-Damien TERREAUX**

Effectifs :

- 7 salariés permanents
 - 3 alternants DEJEPS
 - 50 intervenants annuels
 - 56 intervenants occasionnels (BAFA, BAFD, projets ponctuels)
- Soit 117 personnes sur l'année

PROJET ASSOCIATIF

Les valeurs de l'ASEP :

L'ASEP se positionne dans la filiation des mouvements et des « valeurs » de l'éducation populaire. Au quotidien, on résume souvent cet engagement d'éducation populaire par la phrase : « une association par les habitants, pour les habitants », qui place la structure associative comme un outil au service de la vie sociale, de la prise de responsabilité, de la participation collective des habitants. Dès le préambule des statuts, « il est affirmé que l'ASEP est partie intégrante du mouvement associatif ». Pour l'ASEP, « cette notion associative n'est pas seulement une forme juridique mais aussi un idéal de fonctionnement démocratique ». Cet engagement signifie aussi que « l'ASEP ne se situe pas dans une logique de services fournis à des clients » mais dans une logique d'action d'intérêt générale rendus à des usagers-acteurs qui ont la possibilité permanente et disposent des espaces nécessaires pour contribuer aux projets/actions de l'association et à sa gouvernance. Enfin, il fait partie du projet associatif d'accueillir des jeunes et de contribuer à leur formation, de leur donner des expériences professionnelles riches et variées, de leur faire rencontrer des personnes, bénévoles ou salariés, porteurs d'expérience et à même de la transmettre : cela passe par l'accueil de jeunes en apprentissage, en volontariat européen, en service civique ou simplement en stages.

Les champs d'action de l'ASEP :

Les champs d'action de l'ASEP sont au nombre de 3 :

1/ permettre l'accès de tous à des loisirs émancipateurs, dans le domaine des activités physiques, de la culture, des arts et des savoirs.

Cette ambition s'incarne dans une offre de loisirs de qualité à destination de tous les publics, dont les vertus sont de développer la santé, physique et mentale, de favoriser l'épanouissement par la pratique des arts ou par le développement des savoirs tout en développant des espaces propices au lien social et à la rencontre.

Cette ambition s'incarne également dans l'animation du Centre des Cultures Urbaines de Besançon, lieu cogérée co-aménagé et coanimé par les associations présente dans cet espace. Unique en son genre, permettant la pratique, la découverte, la diffusion des disciplines dites « urbaines », espace d'appui à l'émergence des cultures urbaines mais aussi lieu d'animation sociale au service des habitants des quartiers et des jeunes.

2/ développer des actions en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Afin d'offrir aux enfants et aux jeunes des temps de partage, de découverte, de rencontre, de jeux, d'écoute, de prise de responsabilité, de « faire ensemble ». D'également offrir aux parents un mode d'accueil souple, à l'écoute de leurs besoins, offrant des actions et un encadrement de grande qualité.

L'ASEP mobilise pour cela plusieurs dispositifs et types d'action :

- Un accueil périscolaire (le mercredi en période scolaire) pouvant accueillir jusqu'à 16 enfants de moins de 6 ans et 24 enfants de 6-12 ans
- Un accueil de loisirs extrascolaires (pendant chaque vacances) pouvant accueillir jusqu'à 32 enfants de moins de 6 ans et 36 enfants de 6-12 ans
- Des séjours de vacances (courts ou longs) pour les 3-17 ans, avec des jauges variables selon les séjours et selon les âges
- Des actions d'accompagnement à la scolarité pour les enfants du CP à la 3^e, voire au-delà ; ces actions mobilisent des bénévoles volontaires
- L'ouverture d'un accueil jeune pour les 14/17 ans
- Des animations « dans la ville » au plus près des habitants, dans une logique d'aller vers tout au long de l'année.

3/ être un outil accessible et engagé d'animation sociale de proximité sur le territoire des quartiers Chaprais, Cras, Viotte à Besançon

Dans la logique de la circulaire CNAF relative à l'animation de la vie sociale. En proposant aux familles et plus généralement à tous les habitants, jeunes et vieux, un espace d'écoute, d'accueil inconditionnel et des actions qui les aident à faire face individuellement et collectivement à la vie quotidienne, à l'éducation des enfants et en multipliant les occasions de rencontres (intergénérationnelle, interculturelle, inter catégorielle...) et qui font vivre l'idéal de dignité humaine et de fraternité.

ORGANIGRAMME DE L'ASEP

L'ASEP intervient dans différents domaines qui sont coordonnés par le directeur : **Jean-Damien TERREAUX**.

- La maison de quartier, loisirs pour tous, est sous la responsabilité directe de **Noémie COURTIEU** et du directeur **Jean-Damien TERREAUX**. Ce pôle propose une cinquantaine d'activités dans le domaine des arts plastiques, l'expression, la musique, la danse, les langues, les loisirs, le sport et le bien-être. Ce sont **47 intervenants annuels et 4 associations** qui animent ces différents modules.
- Enfance / Jeunesse regroupe l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires, le périscolaire, les séjours vacances d'hiver et d'été mais également un Accueil Jeune même chose que plus haut peut être attendre avant de le mettre. Il est sous la responsabilité de **Alycia BENZEGHADI** coordinatrice de ce secteur et directrice du centre de loisirs et périscolaire secondé par un alternant BPJPES (**en cours de recrutement**) et **d'animateurs périscolaires et extra-scolaires, de directeurs et d'une équipe de bénévoles**.
- Famille, lien social et solidarités avec un référent famille **Ivan PAGET** et d'un animateur socio-culturel **Matthieu MARIE**, une intervenante FLE (**en cours de recrutement**) et référente de l'accompagnement à la scolarité secteur Viotte (**en cours de recrutement**).
Ce sont 30 bénévoles permanents qui interviennent sur l'année : 20 CLAS, 8 FLE, 2 activités randonnée et **25 partenaires** institutionnels et associatifs.
- Le Centre des Cultures Urbaines / CCUB de l'ASEP organise des actions sportives et culturelles qui visent à promouvoir la Street Culture. Ces actions rayonnent sur une large gamme de disciplines grâce au réseau d'associations bisontines qui s'est construit autour de l'ASEP depuis plus de 15 ans. Le CCUB est sous la responsabilité d'un coordinateur, **Sébastien BURLET**. Cet espace abrite aussi, pendant les vacances scolaires et estivales, les jeunes pour des activités sportives, culturelles et récréatives.
- Un service gestion administration sous la responsabilité de Vanessa **VIAN-OZWALD**, responsable administratif et comptabilité. **Pamela SCHILLINGER**, référente accueil vient en renfort des différents secteurs concernant le suivi et la gestion de l'activité englobant les différentes saisies de dossiers. Elle est également en collaboration constante avec **Noémie COURTIEU**.

L'ASEP dispose également d'un agent d'entretien, **Armand LIBANGUE** qui assure l'entretien intérieur et extérieur de l'ASEP sur toute l'année.

II. L'ACCUEIL JEUNES

PRESENTATION

L'objet premier du projet est de développer des actions en direction des jeunes par l'ouverture d'un accueil jeunes, véritable point multi-services. Il s'agit de mettre en place un lieu de rencontres et d'échange accessible à tous afin de permettre aux jeunes d'organiser leur temps libre : organisation de projets culturels, sportifs ou de loisirs, séjours, participation aux manifestations culturelles et festives du territoire, etc.

L'objectif est de proposer aux jeunes un espace citoyen de rencontres, de discussions, d'expression d'informations et d'élaboration de projets.

LOCAUX

L'Accueil Jeunes se déroulera principalement au Centre des cultures urbaines de Besançon/CCUB, 3 chemin des Torcols, 25 000 Besançon.

Le CCUB, espace collectif coordonné par l'ASEP, a pour volonté de permettre à chaque association de développer indépendamment son activité en proposant initiations, cours, entraînements libres et évènements.

Au-delà d'un lieu, c'est aussi un concept avec un fonctionnement unique reposant sur une synergie d'associations, portée par l'ASEP, tournées vers les cultures urbaines.

L'ensemble des parks* (skate park, bmx park et parkour park) ont fait l'objet de vérifications par l'organisme APAVE et sont désormais certifiés selon les normes officielles AFNOR permettant ainsi aux associations de pouvoir accueillir le public dans un environnement sécurisé.

Les différents espaces à disposition des jeunes sont les suivantes :

- Espace de convivialité (dont kitchenette) : 90 m²
- Espace de pratiques (BMX, Parcours, Rollers, Skate...) : 1700 m²
- Salle de danse et arts visuels : 77m²
- Espace bricolage et street art : 77 m²

HORAIRES D'OUVERTURE

Les jeunes sont accueillis les vendredis de 18h à 22h et un samedi par mois durant les temps scolaires. De nouveaux horaires pourront être testés en cours d'année (mercredi par exemple), en lien direct avec les jeunes. Le règlement intégrera en temps voulu ces nouveaux horaires.

Des accueils hors temps scolaires seront possibles en fonction des projets mis en place en cours d'année par les jeunes.

PUBLICS ACCUEILLIS

Le public est composé d'adolescents de 14 à 17 ans issus principalement des quartiers bisontins Chaprais Cras, Viotte et des Hauts de Saint-Claude.

Le quartier des hauts de Saint-Claude est un quartier dit « politique de la ville » qui accueille une population très hétérogène, multiculturelle faisant face diverses difficultés sociales.

Le quartier Viotte est qualifié de quartier « en observation », avec une pyramide des âges déséquilibrée (beaucoup de jeunes et beaucoup de personnes âgées).

Les quartiers Cras et Chaprais sont des quartiers mixtes du premier faubourg de Besançon, comprenant une population plutôt vieillissante dans un habitat mixte avec une majorité de propriétaire.

L'accueil jeune visera donc une population de près de 35 000 personnes au total, pour un total d'environ 3000 14-25 ans.

TARIFICATION

L'accueil représentera une cotisation de 45€ par an pour les familles. Soit 30€ pour l'accueil et 15€ d'adhésion à l'association cette adhésion donne accès à toutes les activités proposées au sein des différentes antennes de l'ASEP pour toute la famille.

Une participation supplémentaire pourra être demandé aux jeunes en fonction de l'activité proposé.

L'ENCADREMENT

Le personnel encadrant est composé de personnes salariées de l'ASEP.

Pour l'année 2024-2025, l'équipe est la suivante :

- Direction de l'ASEP : Jean-Damien TERREAUX
- Coordinatrice enfance jeunesse : Alycia BENZEGADHI (BPJEPS, DEJEPS en cours)
- Animateur responsable Accueil jeune : Matthieu MARIE (BPJEPS, DEJEPS en cours)
- Animateur : Différents intervenants occasionnel à l'année en fonction des besoins et projet jeunes

L'encadrement sera adapté à l'âge des jeunes, à leur maturité, au contenu des projets, à la forme de l'accueil et au type d'activités proposées. Le taux d'encadrement réglementaire, qui sera appliqué, est de 1 animateur pour 20 jeunes. En sortie, il sera de 1 animateur pour 14 jeunes.

LA SECURITE

1. Hygiène et santé

Une fiche sanitaire est remplie par le jeune et sa famille dans laquelle figure diverses autorisations (image, transport, départ seul) ainsi que tous ce qui est relatifs à la santé du jeune (allergie, maladie, vaccins). Cette fiche permet à notre équipe d'être le plus outillés possible afin de réagir correctement en cas d'imprévu. Un carnet de suivi sanitaire ainsi qu'une trousse de premier secours est prise en permanence avec l'animateur.

2. Déplacements et transports

En fonction des sorties ou des activités, les jeunes seront amenés à se déplacer de différentes manières :

- Déplacement à pied vers des parcs ou lieux accueillant du public à proximité de nos locaux
- Déplacement en bus de ville
- Déplacement en mini-bus, que possède l'association

Les règles liées aux sorties et déplacement sont verbalisées et construites collectivement avec les jeunes avant les déplacements. Une fiche de sortie est réalisée par les animateurs. Cette fiche doit comporter le nombre de jeunes, leurs noms, le lieu de la sortie et l'animateur ou les animateurs accompagnants. L'animateur devra en faire une copie, à afficher à l'accueil, et emporter l'original avec lui durant sa sortie.

3. Sécurité incendie et secourisme.

Chaque année, des exercices d'évacuation incendie seront mis en place par les jeunes, en lien avec les pompiers.

III. CADRE ÉDUCATIF & PÉDAGOGIQUE

OBJECTIFS EDUCATIFS

Le projet éducatif de l'ASEP s'articule autour de trois axes :

- a. Considérer l'enfant / le jeune dans son individualité, en tenant compte des spécificités liées à son âge, sa maturité, son caractère, sa santé, sa culture... et l'accompagner pour prendre place dans un collectif et vivre des aventures collectives avec des jeunes différents, dans le respect de chacun.
- b. Favoriser les projets visant à développer la participation des enfants/jeunes dans une dynamique de coopération.
- c. Encourager les projets qui développent la connaissance du territoire et de ses habitants par les jeunes, le territoire devant être considérée comme une ressource au profit d'une animation de qualité.

L'articulation entre projet éducatif et projet pédagogiques élaboré par le directeur de l'accueil en concertation est essentielle et permet d'éviter tout dysfonctionnement.

L'équipe pédagogique a connaissance des orientations de l'association, des dispositions prises pour le déroulement de l'accueil et les moyens à sa disposition pour mettre en œuvre le projet pédagogique, avec les conditions de déroulement de l'accueil.

LES 5 MISSIONS DE L'ACCUEIL JEUNE

MISSION 1 - ACCUEILLIR

Accueillir le jeune pour qu'il trouve sa place dans un collectif et dans une collectivité est une mission essentielle. La fonction d'accueil ne se réduit pas à la seule fonction de garde ou de surveillance. L'accueil consiste à recevoir le jeune, au sens étymologique du terme : accepter quelqu'un, laisser entrer... C'est une démarche d'accompagnement dans le respect de la différence de chacun.

MISSION 2 – FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT

L'accueil Jeunes doit ouvrir le jeune sur son environnement, sur le monde, sur l'Autre, et développer sa curiosité. En lui permettant de découvrir son environnement proche, l'Accueil Jeunes se situera alors au cœur d'une dynamique locale, en offrant aux jeunes un lieu de découverte, d'initiation et d'expérimentation.

MISSION 3 : SOCIALISER

Tout temps de loisir est occasion de socialisation, de rencontres et d'expériences relationnelles avec l'autre, semblable et différent.

L'Accueil Jeunes assure le brassage social et culturel sans lequel il n'y a pas réellement apprentissage de la vie en société, fondé sur l'écoute et le respect de chacun.

MISSION 4 : ORIENTER

Si l'accueil est la mission première, l'orientation des jeunes en est le corollaire.

L'Accueil Jeunes doit être le point de convergence des jeunes et de l'information, un lieu à partir duquel lui sont proposées toutes les initiatives possibles pour mieux gérer leur temps libre.

Permettre au jeune de se situer dans le temps, dans l'espace et parmi les autres suppose que celui-ci ait la connaissance la meilleure possible des potentialités que recèle son environnement.

MISSION 5 : AUTONOMISER

L'accompagnement à l'autonomie est également un facteur essentiel dans notre fonctionnement qui se veut être ouvert avec un accès libre destiné aux jeunes. L'Accueil Jeunes fera ce lien avec les parents notamment à travers une question de responsabilité qui peut se traduire par des autorisations.

L'Accueil Jeunes, lieu d'information, doit pouvoir orienter le jeune, lui laissant le libre choix.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Objectif Générale	Objectifs Opérationnels	Moyens d'action	Évaluations
Favoriser la citoyenneté, l'ouverture des jeunes sur leur territoire	<p>Impliquer les jeunes au sein de la vie locale</p> <p>Respecter et de comprendre son environnement</p>	<p>Créer des partenariats avec les institutions porteuses de projets</p> <p>Participer à des manifestations et s'investir dans des actions ciblées et locales</p>	
Rendre les jeunes acteurs de leur temps libre	<p>Etre capable de participer à la vie collective</p> <p>Etre capable de choisir son ou ses activités</p>	<p>Accompagnement de projets et mise en place d'outils</p> <p>Monter des projets portés par les jeunes</p> <p>Création du programme d'activité avec les jeunes</p>	
Aider les jeunes à réaliser des projets culturels, artistiques ou de loisirs d'initiative individuelle ou collective en proposant une aide technique et logistique.	<p>Permettre la découverte de nouvelles activités (artistiques, culturelles, sportives...)</p> <p>Permettre au jeune de s'exprimer librement sur ces idées et opinion</p> <p>Permettre au jeune de développer son imaginaire et sa créativité</p>	<p>Initiations sportives</p> <p>Activités d'expression</p> <p>Activités débats</p> <p>Activités de recherches</p>	

IV. ÉVALUATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE

L'évaluation globale de l'accueil jeune permet de proposer des évolutions et de remédier à d'éventuelles situations problématiques.

ÉVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

L'évaluation du projet pédagogique permet de vérifier la pertinence de celui-ci. Il s'agit d'évaluer la cohérence entre les objectifs fixés et le fonctionnement de l'accueil. Cette évaluation est proposée aux animateurs par l'équipe de direction lors des réunions bilans.

EVALUATION DES JEUNES ET DE L'EQUIPE

Nous veillons à prendre en compte les commentaires qui peuvent ressortir lors de bilan fais avec les jeunes ou lors de discussions informel.

Les bilans fait avec les jeunes en fin de projet, d'activité, de soirées ont plusieurs objectifs.

Pour commencer, celui de favoriser l'écoute afin de valoriser les propos du jeune et ainsi lui permettre de développer un sens critique.

Ensuite cela permet aux jeunes de s'exprimer sur leurs émotions et leurs ressentie du moment vécu ou projet.

C'est également le moment ou l'équipe fait ses retours jeunes toujours dans un objectif de transparence et de considération des jeunes comme des personnes à part entière c'est l'occasion d'échanger sur des points divers.